



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110131-13839-DE-1-1_0
Date de signature : 01/02/11
Date de réception : mardi 1 février 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.90

Séance publique du

31 janvier 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le 31/01/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 25 Janvier 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET à M. Francis TAULAN, M. Jacques GARCON à M. Henri MATAS, M. André GUINDE à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Françoise TERME à Mme Fatima DRAOUZIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Fatima DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.



12.08

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -

Proximité et Citoyenneté

Direction Jeunesse et Vie Etudiante

Service Actions Jeunesses et Partenariat

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31/01/11

RAPPORTEUR : Mme Fatima DRAOUZIA

-

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre de sa politique tournée vers l'enfance et la jeunesse, initie des dispositifs spécifiques et soutient des initiatives proposées par des associations qui œuvrent sur ce secteur.

Plusieurs d'entre elles ont sollicité la Ville sur des projets qu'il serait souhaitable de soutenir en 2011.

Les conventions d'objectifs concernant plusieurs associations ont déjà été adoptées par délibérations du Conseil Municipal, la règle de l'annualité budgétaire conduit la ville à étudier puis à délibérer chaque année le montant des subventions fixé en fonction du contexte budgétaire.

Je vous demande en conséquence, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER D'ATTRIBUER ET DE CONFIRMER** des subventions de fonctionnement aux associations suivantes, présentées dans le tableau joint en annexe, pour un montant total de cent soixante sept mille six cents euros (167 600 €), validé en date du 22 décembre 2010, imputé sur la ligne budgétaire 924 22 6574 op.1702 des crédits de la Direction de la Jeunesse et de la Vie Etudiante, qui présente les disponibilités suffisantes.

2011.90 - SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02 Février 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

<u>DIRECTION JEUNESSE ET VIE</u> <u>ETUDIANTE</u> <u>SECTEUR : JEUNESSE</u>		<u>CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2011</u>			<u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</u>	
<i>N° TIERS</i>	<i>NOM DE L'ASSOCIATION</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011 (Proposition)</i>	<i>Convention</i>	<i>OBJET</i>
1229	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE JACQUES PREVERT	JEUNESSE : 141 600 € Sports : 2 350 € Culture : 7 000 €	Jeunesse : Fonctionnement : 110 000 € Espace Musiques Actuelles : 37600 € Sports : 3 825 € Culture : 3 500 €	JEUNESSE : Fonctionnement : 110 000 € Espace Musiques Actuelles : 37 600 €	Convention Objectifs 2009 – 2011 N°2009.0234 en cours CM du 09 mars 2009	Application de la Convention d'Objectifs
61462	ASSOCIATION LUYNOISE SPORTS ET LOISIRS	JEUNESSE : 2000 € CEJ : 18047 €	Jeunesse : 2000 € CEJ : 18 000 €	JEUNESSE : 20 000 €		Fonctionnement

TOTAL : 167 600 € Ligne budgétaire 924 22 6574 op.1702